

Déclaration de politique sociale du CPAS de Herve

Introduction

Le CPAS de Herve est une structure importante qui emploie beaucoup de personnes et qui gère de nombreuses matières au sein de ses deux entités : la Maison de Repos et de Soins et le Pôle social.

Depuis la fusion des communes et la Loi du 8 juillet 1976, notre CPAS n'a cessé d'évoluer et de croître. Les CAP (Commissions d'Assistance Publique) sont devenues CPAS (Centre Public d'Aide sociale) et l'Assistance Publique devient Aide Sociale.

A cette époque, à Herve, le Service Social est composé d'un travailleur social.

Au fil des années, le Service Social s'étoffe et divers services spécialisés sont développés pour répondre aux besoins de son public.

En 2004, l'Aide Sociale est redéfinie en Action Sociale et nos services continuent à se développer et à se spécialiser.

A ce jour, plus de trente personnes travaillent dans les différents services sociaux.

Parallèlement, la Maison de Repos Sainte Elisabeth, elle aussi, évolue et s'agrandit afin de répondre aux normes et à l'offre faite aux bénéficiaires de plus en plus nombreux. Notre Maison de Repos et de Soins accueille 140 résidents, dont 10 en lits « court séjour », dispose d'un canton et d'un service « accueil de jour ». Une équipe pluridisciplinaire veille au confort optimal des pensionnaires autour d'un projet de vie.

Les synergies et collaborations entamées entre la Ville de Herve et son CPAS contribuent à améliorer la coordination sociale. Le Plan de Cohésion Sociale, Service de la Ville de Herve subventionné par la Région wallonne, permet la mise en place de nombreuses actions collectives, notamment en collaboration avec le CPAS (acteur incontournable de la prise en charge individuelle) et les associations locales.

Le CPAS de Herve a toujours été attentif à l'évolution de la société pour y apporter les réponses les plus adéquates. L'évolution du nombre de bénéficiaires, l'éclatement des profils, le vieillissement de la population sont les défis de demain. Les parcours de vie se complexifient et les enjeux de société liés à la précarité nous imposent de rester vigilants pour suivre ces évolutions et garantir une Action Sociale adaptée, et ce de manière à assurer à chacun la dignité humaine, mission première des CPAS.

Le droit à l'intégration sociale

Les CPAS doivent garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants.

Nous poursuivrons nos efforts pour permettre une intégration et une participation maximales à la vie sociale. Dernier filet de sécurité, nous garantissons un revenu d'intégration. Malgré la charge administrative et la complexité du suivi social, nous continuerons à construire, en concertation avec

la personne, des Projets Individualisés d'Intégration Sociale. Trouver ou retrouver un emploi épanouissant reste le premier objectif de l'accompagnement proposé.

L'activation de l'article 60 sera poursuivie car il s'agit d'un bon outil d'insertion socioprofessionnelle.

Les situations particulières seront toujours examinées avec le plus grand soin afin de garantir l'équité.

La médiation de dettes

Au fil des années, le nombre de dossiers relatifs à des situations d'endettement a considérablement augmenté.

Les différents mécanismes mis en place par notre CPAS pour aider les personnes concernées par l'endettement seront maintenus. Nous poursuivrons également les initiatives en matière de prévention du surendettement, notamment en collaboration avec d'autres structures telles que le GILS, GAPS, ...

Les coûts énergétiques

L'augmentation des coûts énergétiques a également un impact sur les demandes traitées par notre CPAS. Notre Service Energie et Fonds Mazout apporte une aide aux personnes en difficultés de paiement de leurs factures énergétiques.

Au-delà des interventions financières, nous continuerons à proposer des pistes pour réduire les factures liées aux énergies et à la consommation d'eau. Cette approche sera intensifiée en proposant aux bénéficiaires des guidances énergétiques.

Le logement

Le CPAS assure une part importante des obligations communales en matière de logement.

Les logements de transit, d'insertion et d'urgence sont gérés par le CPAS.

Nous disposons également d'un immeuble à appartements pour personnes âgées.

La poursuite des programmes d'ancrage communal amènera le CPAS à gérer les logements de la rue du Marché ainsi que les logements pour personnes à mobilité réduite Avenue Dewandre.

Le CPAS est également partenaire de l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve et les collaborations avec cette structure se poursuivront.

Enfin, l'accueil des candidats réfugiés sur le territoire communal restera assuré par les logements du CPAS.

L'accueil des candidats réfugiés

A travers son Service d'Initiatives Locales d'Accueil, notre CPAS contribue, dans le cadre du plan de répartition, à la prise en charge des candidats réfugiés au sein de notre commune. En fonction des flux migratoires et des demandes de FEDASIL nous poursuivrons cet accueil. Au-delà de l'aide matérielle et médicale urgente, un accompagnement visant à la meilleure intégration possible est assuré.

Par ailleurs, des partenariats et des collaborations avec des structures telles que l'ASBL « Lire et Ecrire » continueront, notamment dans le cadre du parcours d'intégration.

L'Atelier d'Economie Solidaire et le Service IDESS

Les services de proximité pour l'entretien des espaces verts et les petits travaux dans les habitations sont très appréciés par la population hervienne. Nous poursuivrons cette action qui a beaucoup de sens bien au-delà du service rendu. En effet, les travaux sont assurés par du personnel dans le cadre de projets d'insertion professionnelle, et ce service permet de maintenir un contact avec des personnes qui sont parfois isolées socialement.

Un nouveau potager va être créé au nouveau Pôle Social et une nouvelle banque alimentaire vient d'être mise en place. Sur base d'une enquête sociale auprès des demandeurs et dans le respect de la législation en vigueur, notre CPAS assure l'aide alimentaire. Les partenariats avec d'autres opérateurs en matière d'aide alimentaire seront maintenus, et ce, dans le respect des normes imposées.

L'enfance et la jeunesse

Nos éducateurs sont des acteurs de terrain au contact des jeunes. Leur travail de proximité est essentiel, tant dans le suivi qu'en matière de prévention.

Différentes actions préventives menées en collaboration avec le PCS, l'AMO Latitude J, la Maison des jeunes seront poursuivies : lutte contre les assuétudes, lutte contre le harcèlement, sensibilisation à l'utilisation des écrans, ...

Les projets intergénérationnels seront poursuivis et encouragés à travers tous types de partenariats, comme par exemple les projets associant le groupe des jeunes mamans avec la Maison des jeunes et la Maison de Repos.

Notre Centre de Vacances, reconnu par l'ONE, accueille beaucoup d'enfants à l'occasion de toutes les périodes de congés scolaires. Cette activité sera maintenue.

Les étudiants continueront également à être soutenus pour leur permettre de poursuivre leurs études et, in fine, s'insérer dans la vie professionnelle.

L'Écoute et l'Orientation psychologique

L'évolution des pathologies et l'augmentation du nombre de personnes souffrant de troubles mentaux sont des réalités qui touchent notre CPAS.

Le travail de notre psychologue permet de compléter notre approche sociale face à ces situations complexes de santé mentale.

Dans le cadre de projets préventifs, nous poursuivrons nos collaborations avec les autres structures actives en cette matière telles que l'Open Ado, les centres PMS, la Province de Liège, ...

Le défi du vieillissement de la population

→ Le maintien à domicile

Les personnes âgées ou malades qui souhaitent rester vivre à leur domicile ont besoin de soutien.

Notre service de maintien à domicile vient en aide à ces personnes et à leur famille afin de garantir le suivi et la qualité des soins.

Nos étroites collaborations avec les autres services d'aides que sont l'ADMR, le SAFPA, Télé entraide, la Plateforme des soins palliatifs seront poursuivies.

La distribution des repas à domicile est également un service apprécié et qui permet de maintenir un lien social avec les personnes isolées.

Nous assurons à travers l'expertise de notre service Handicontact un soutien (administratif, social, moral) auprès de tous les citoyens de notre commune confrontés à la problématique du handicap.

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés et de la Personne Handicapée a également un rôle à jouer à travers sa force de proposition citoyenne pour améliorer le bien-être des aînés et des personnes porteuses d'un handicap.

→ Faire évoluer l'offre d'hébergement de notre Maison de Repos

Notre Maison de Repos n'a cessé d'améliorer son offre ces dernières décennies pour faire face à l'évolution de la société.

Malgré l'offre déjà importante et diversifiée que notre Maison de Repos propose, nous sommes quotidiennement confrontés à plusieurs difficultés. En effet, le nombre de demandes pour entrer dans notre Maison de Repos est en constante augmentation, les demandeurs ne souhaitent plus intégrer les chambres à deux lits, la cohabitation des résidents dans les chambres à deux lits est de plus en plus compliquée.

Nous devons donc mener une réflexion quant aux améliorations à proposer.

Cette vision à long terme doit intégrer différents aspects.

L'aspect architectural : comment optimiser l'espace disponible pour maintenir une Maison de Repos au cœur de Herve ?

L'aspect financier : comment maîtriser l'investissement sans mettre en péril les finances du CPAS et communales ?

L'aspect organisationnel : quelle est la meilleure disposition et organisation des services à mettre en place pour garantir une efficacité optimale ?

L'aspect sociétal : notre Maison de Repos offre-t-elle tous les services disponibles en matière d'hébergement ?

A ce jour, notre Maison de Repos dispose de chambres en Maison de Repos et en Maison de Repos et de Soins, de chambres en « court séjour », d'un espace cantous et d'un accueil de jour.

Dans le futur, nous pourrions compléter notre offre en proposant des Résidences Services et en faisant évoluer notre « Accueil de Jour » en un « Accueil de Jour et de Soins ».

Conclusion

Le travail social est sans cesse en évolution. Les politiques d'accueil des personnes âgées sont sans cesse en évolution. Notre société, sans cesse en évolution, nous oblige à anticiper et à préparer l'avenir. Les besoins évoluent, de nouveaux défis s'annoncent, écologie et transition numérique en tête.

Nous devons nous adapter à tous ces changements, mais nous devons rester vigilants pour rester les garants de ce qui caractérise le mieux le travail du CPAS : la dignité humaine.

L'intérêt des personnes qui nous sollicitent doit rester notre priorité.

Soyons efficaces, travaillons ensemble. Nous avons la chance de compter de nombreuses associations et structures actives à nos côtés. Poursuivons ces synergies.

Cette Déclaration de politique sociale est amenée à se préciser en fonction des modifications de législations, de l'évolution des réalités sociales et de la mise en route des projets.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple » - Antoine de St Exupéry.

Volet budgétaire

Le volet budgétaire de la Déclaration de politique sociale doit comporter deux axes qui seront des éléments essentiels de la législature :

- l'élaboration des budgets annuels successifs (des exercices 2019 à 2024) et de leurs éventuelles modifications ;
- l'intégration des objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que des actions concrètes qui seront chiffrés lors de l'élaboration du Programme Stratégique Transversal.

La Déclaration de politique sociale se base globalement tant sur un maintien de l'affectation des dépenses et recettes existantes que sur l'utilisation optimale des subventions octroyées par les différents niveaux de pouvoir du CPAS. Le Centre devra néanmoins rester vigilant quant à l'impact d'éventuelles futures réformes législatives ou financières émanant des pouvoirs subsidiaires qui pourraient conduire à des adaptations des projets envisagés.

De nombreuses actions citées dans la Déclaration de politique sociale font référence à des contraintes budgétaires qui figurent dans le budget 2019 et qui devront être pérennisées jusqu'en 2024.

On peut plus particulièrement citer :

- les dépenses ordinaires de personnel, et plus particulièrement les coûts salariaux repris aux différentes fonctions ;
- les dépenses ordinaires de fonctionnement concernant les différentes fonctions ;
- les dépenses ordinaires de transferts, et plus particulièrement celles qui concernent l'aide sociale dans son ensemble ainsi que la réinsertion socioprofessionnelle (articles 60 – PIIS -), élément clé de l'action sociale;
- les recettes ordinaires de transferts, dont le soutien de la Ville au travers de la dotation communale ou du plan de cohésion sociale, les subventions de l'Etat fédéral pour les missions indispensables (revenus d'intégration, fonds énergie, Fedasil, Maribel ...), les subventions de la Région wallonne (Fonds spécial de l'aide sociale, aide à la promotion de l'emploi, IDESS, AVIQ, Pacte, ...);
- les recettes ordinaires de prestations telles l'hébergement « maison de repos », les repas à domicile, l'IDESS, les logements, le centre de vacances, ...
- les dépenses extraordinaires liées aux différents projets à développer : maison de repos, résidences services, logements d'insertion,

Le développement de toutes les actions initiées par le CPAS passent par une utilisation optimale des subventions, ainsi que la recherche permanente de nouveaux modes de financements des projets.

Le Programme Stratégique Transversal sera un outil qui permettra de réaliser un travail organisationnel, prévisionnel et budgétaire sur la durée de la législature. Il tiendra compte de l'évolution sociale et permettra de cibler les besoins rencontrés par la population et notamment par les personnes plus fragilisées.

Il permettra également d'avoir une vue d'ensemble sur les différentes synergies et collaborations développées avec la Ville, celles-ci étant déjà inscrites dans les fiches annexées au budget.